

# Oggetti del Consiglio

## Oggetto del Consiglio n. 15 del 6 novembre 2025 - Verbale

Objet n° 15/XVII du 06/11/2025

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉGION.

Le Président AGGRAVI, faisant suite au rejet de la question préjudicielle (objet n° 10/XVII) et aux accomplissements concernant l'illustration du programme de gouvernement par le candidat à la charge de Président de la Région, la proposition du nombre et de l'articulation des Assessorats et des noms des Assesseurs (objet n° 11/XVII), ainsi qu'au débat survenu (objets nn° 12, 13 et 14/XVII), invite le Conseil, aux termes de l'article 2 de la loi régionale n° 21 du 7 août 2007 et de l'article 8 du Règlement intérieur pour le fonctionnement du Conseil régional, à procéder à l'élection, en son sein, du Président de la Région.

Il rappelle que la votation a lieu par scrutin secret sur bulletins de vote, à la majorité absolue des Conseillers statutairement prévus.

Après vote au scrutin secret effectué à la table de vote (le Conseiller Laurent VIÉRIN remplissant les fonctions de secrétaire et les Conseillers MARGUERETTAZ, Marco VIÉRIN et MANFRIN remplissant les fonctions de scrutateurs) ayant donné les résultats suivants :

- Conseillers présents et votants : trente-cinq ;
- Bulletins nuls : cinq ;
- Bulletins valablement exprimés : trente ;
- Bulletins blancs : sept.

Nombre de voix réunies :

- Renzo TESTOLIN : vingt et un ;
- Laurent VIÉRIN : un ;
- Marco CARREL : un.

Le Président, au vu des résultats de vote, proclame élu au poste de Président de la Région, avec vingt et un voix favorables sur trente-cinq Conseillers votants, le Conseiller Renzo TESTOLIN.

LE CONSEIL

prend acte et le Président de la Région, M. Renzo TESTOLIN, sur invitation du Président du Conseil, prend place à la table du Gouvernement.

---